

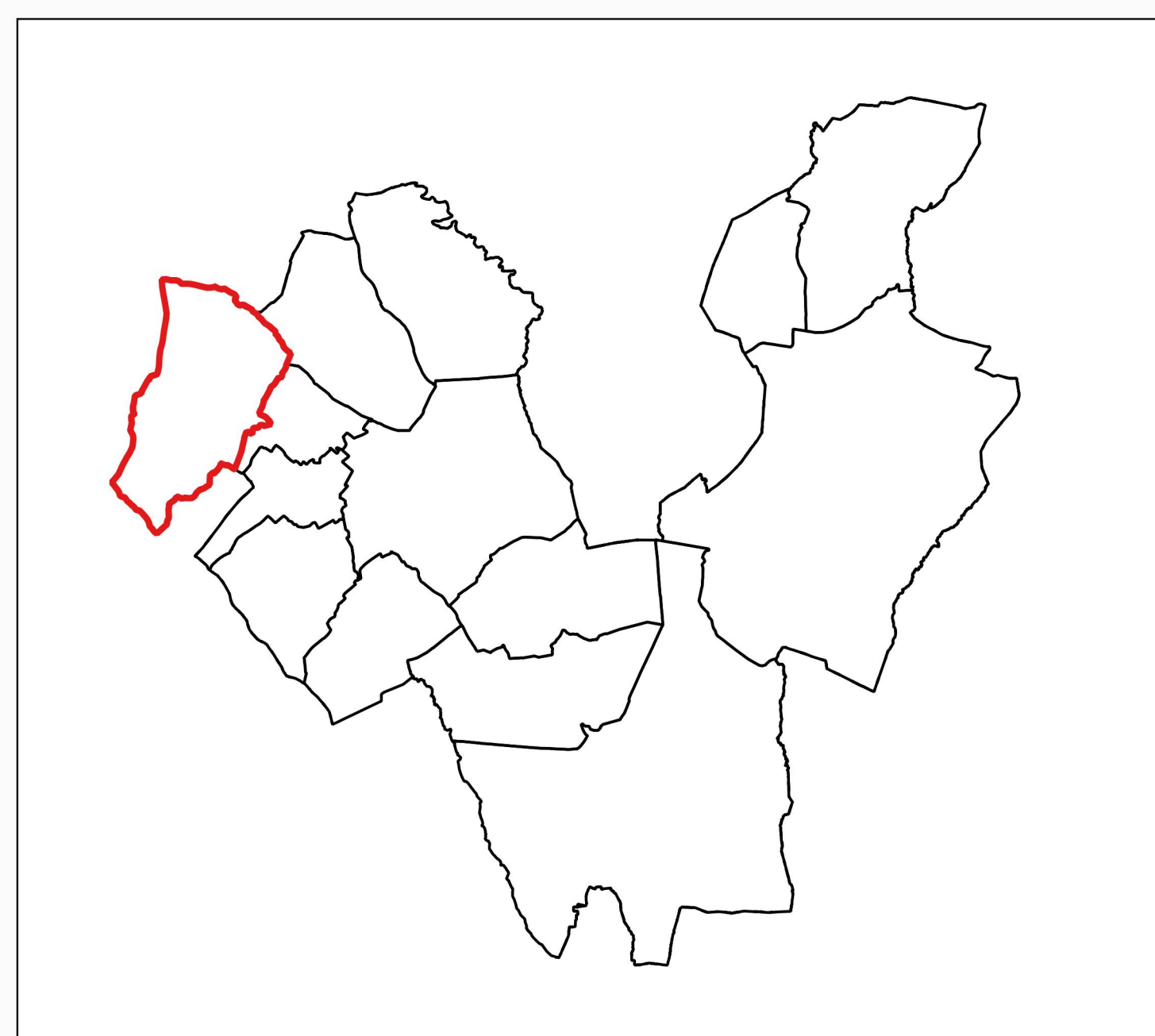
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - TERRITOIRE OUSSE-GABAS

Pièce 4.2 : Règlement graphique - Nousty

Echelle : 1 / 5 000

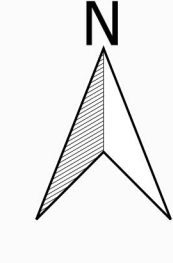
Février 2023

4 38 1054




Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

| Identifiant | Pourcentage du programme de logements affecté à des catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale |
|-------------|---|
| Nou-A | Minimum de 25% de logements sociaux et/ou de logements en accession sociale à la propriété |



Liste des emplacements réservés

| Numéro | Destination | Emprise ou superficie | Bénéficiaire |
|--------|--|-----------------------|-----------------------|
| Nou-1 | Aménagement de voirie et sécurisation piétonne | 565 m ² | Conseil Départemental |
| Nou-2 | Voie et espace vert | 4 277 m ² | Commune |
| Nou-3 | Création de voirie | 1 310 m ² | Commune |
| Nou-4 | Création d'un chemin piéton | 130 m ² | Commune |
| Nou-5 | Création d'équipements publics et stationnements | 2 500 m ² | Commune |



Légende

Zonage

- UA : zone urbaine de bourgs anciens
- UAa : zone urbaine du bourg ancien (secteur spécifique)
- UB : zone urbaine intermédiaire
- UBB : zone urbaine intermédiaire (secteur spécifique)
- UC : zone urbaine des communes rurales
- UC : zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UL : zone urbaine à vocation de loisirs
- Um : zone urbaine dédiée au camp militaire de Ger
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)
- Uxa : zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)
- Uxb : zone urbaine à vocation d'activités autorisant l'industrie (secteur spécifique)
- Uyc : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales
- Uya : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)
- Uyb : zone urbaine à vocation d'activités principalement artisanales (secteur spécifique)
- AU : zone à urbaniser
- AUb : zone à urbaniser intermédiaire
- AUc : zone à urbaniser des communes rurales
- AUd : zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou révision du PLU
- A : zone agricole
- Aa : secteur accueillant des activités isolées liées à l'activité agricole
- Aeq : secteur dédié à l'activité de centre équestre
- N : zone naturelle
- Nce : zone naturelle de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
- Nai : secteur dédié aux activités économiques isolées
- Nae : secteur dédié aux activités d'aérodrome
- Nap : secteur dédié à l'Aire des Pyrénées
- Nde : secteur dédié au stockage et à la gestion des déchets
- Nes : secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
- Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation principale d'habitat
- Nl : secteur dédié aux activités sportives ou de loisirs
- Ner : secteur dédié aux énergies renouvelables
- Nv : secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
- Nvl : secteur dédié aux terrains familiaux

Prescriptions

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7 du CU
- Secteur à programme de logements avec mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
- Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur de surélévation du bâti
- Ensemble patrimonial remarquable identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- Espace boisé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zone humide identifiée pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Linéaire boisé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Zone humide identifiée pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Arbre isolé identifié pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- Changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11 2° du CU